



Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 
ID : 085-218502888-20210412-DEL2021041202B-DE

**COMMUNE DE
TALMONT-SAINT-HILAIRE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 AVRIL 2021**

PRÉAMBULE	3
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	3
1.1. Résultats.....	3
1.2. Section de fonctionnement – niveau d’exécution budgétaire.....	5
1.3. Section d’investissement – niveau d’exécution budgétaire.....	6
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	7
2.1. Les recettes réelles de fonctionnement.....	7
2.1.1. La fiscalité.....	8
2.1.2. Les dotations et participations.....	9
2.1.3. Les produits des services et du domaine.....	11
2.1.4. Les autres produits.....	12
2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	13
2.2.1. Les charges à caractère général.....	13
2.2.2. Les charges de personnel.....	15
2.2.3. Les charges diverses de gestion	16
2.2.4. Les autres charges.....	17
3. LA SECTION D’INVESTISSEMENT.....	17
3.1. Les recettes réelles d’investissement.....	17
3.1.1. Les subventions d’investissement.....	18
3.1.2. Dotations, fonds divers, et réserves.....	18
3.1.3. L’excédent de fonctionnement.....	18
3.1.4. L’emprunt.....	19
3.2. Les dépenses réelles d’investissement.....	19
3.2.1. Les opérations d’équipements.....	19
3.2.2. Les autres dépenses d’investissement.....	21
4. L’ÉPARGNE.....	21
5. LES RATIOS OBLIGATOIRES.....	22
6. LES BUDGET ANNEXES.....	23
6.1. Le budget annexe « lotissements secteur Court Manteau ».....	23
6.2. Le budget annexe « lotissements la Liberté».....	24

PRÉAMBULE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la Ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes exécutées au cours de l'année 2020. Le compte administratif clôturé le cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Il est établi en conformité avec le compte de gestion, transmis par le comptable public, à l'ordonnateur, au plus tard le 1^{er} juin.

Le compte administratif 2020 voté le lundi 12 avril 2021 par le Conseil Municipal, peut être consulté sur simple demande au pôle Finances à l'Hôtel de Ville aux heures d'ouvertures des bureaux.

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. Résultats

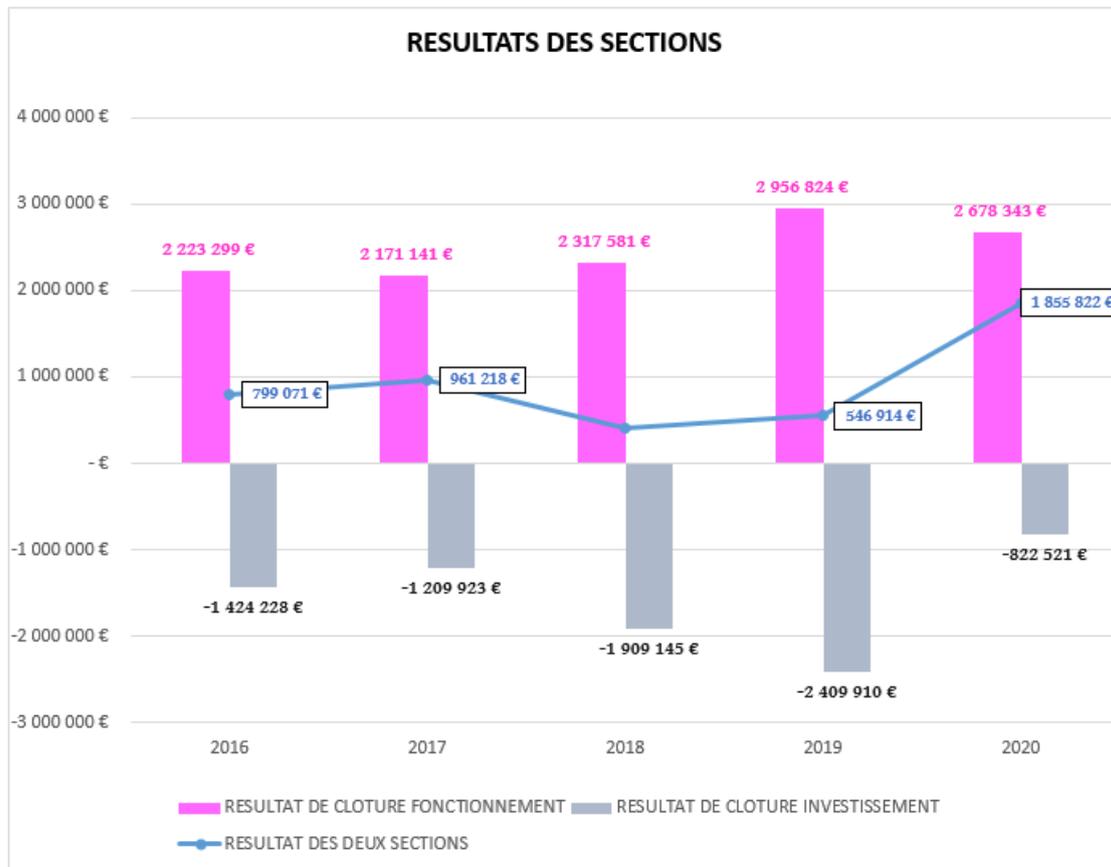
L'année 2020 se clôture avec un résultat global des deux sections de 1 855 822 €, soit en forte hausse par rapport à 2019.

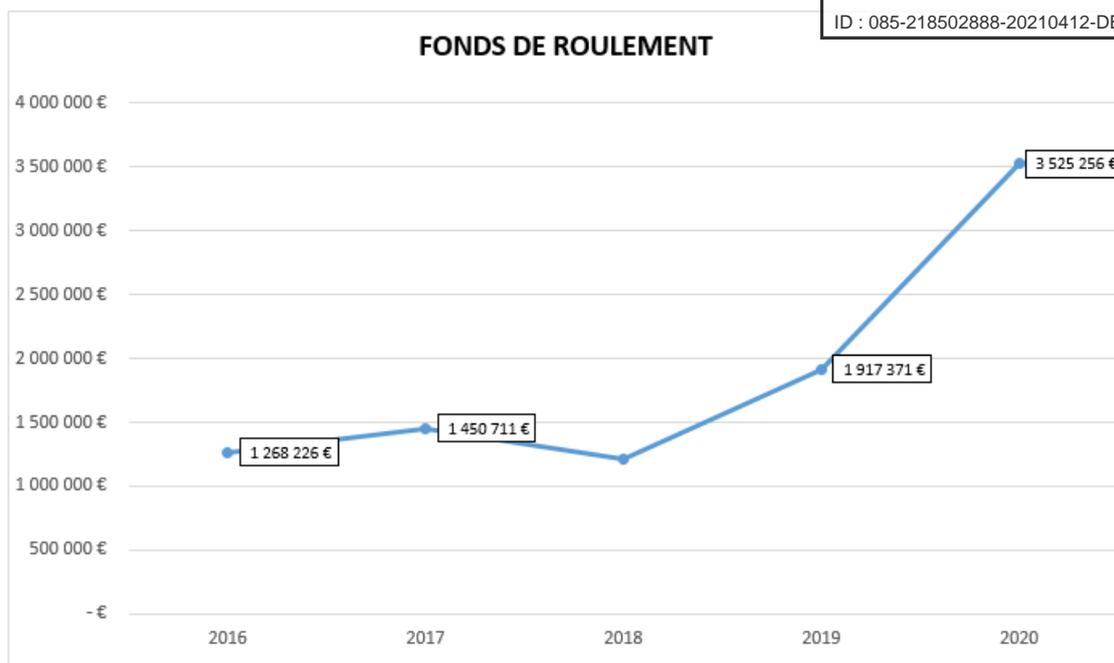
	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	11 274 017 €	12 538 165 €	13 718 756 €	12 202 592 €	11 825 250 €
Dépenses de fonctionnement	9 487 454 €	11 072 576 €	12 613 607 €	9 245 818 €	9 876 128 €
Résultat d'exercice fonctionnement	1 786 562 €	1 465 589 €	1 105 149 €	2 956 775 €	1 949 121 €
Reprise résultats n-1	436 736 €	705 552 €	1 212 432 €	49 €	729 222 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	2 223 299 €	2 171 141 €	2 317 581 €	2 956 824 €	2 678 343 €
Recettes d'investissement	4 226 591 €	5 705 020 €	6 275 125 €	5 579 166 €	7 445 797 €
Dépenses d'investissement	4 748 625 €	4 830 318 €	7 237 553 €	5 516 300 €	6 058 167 €
Résultat d'exercice investissement	- 522 034 €	874 702 €	- 962 429 €	62 867 €	1 387 629 €
Restes à réaliser en dépenses	555 001 €	660 406 €	1 707 878 €	1 681 905 €	1 911 912 €
Restes à réaliser en recettes	85 845 €	170 913 €	902 775 €	311 448 €	242 478 €
Reprise résultats n-1	- 433 038 €	- 1 595 132 €	- 141 613 €	- 1 102 320 €	- 540 716 €
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	- 1 424 228 €	- 1 209 923 €	- 1 909 145 €	- 2 409 910 €	- 822 521 €
RESULTAT DES DEUX SECTIONS	799 071 €	961 218 €	408 436 €	546 914 €	1 855 822 €
FONDS DE ROULEMENT	1 268 226 €	1 450 711 €	1 213 539 €	1 917 371 €	3 525 256 €

Le résultat d'exercice de la section de fonctionnement, qui s'affiche à 1 949 121 € reflète une bonne performance compte tenu du contexte exceptionnel, et se situe à un niveau nettement supérieur aux années 2017 et 2018. Aussi, après reprise du résultat antérieur, qui correspond à

l'intégration de de l'excédent du budget assainissement (clôturer en de la section de fonctionnement ressort à 2 678 43 €.

S'agissant de la section d'investissement, l'exercice 2020 se clôture avec un excédent, de 1 387 629 €. Une fois les restes à réaliser intégrés, et les résultats antérieurs, la section d'investissement termine en déficit de 822 521 €, ce dernier étant très largement couvert par l'excédent de fonctionnement. Ces bons résultats se font ressentir sur le fonds de roulement de la collectivité, qui atteint un niveau de plus de 3,5 millions d'euros, soit ce qui n'a jamais été atteint durant ses dernières années. Concrètement, cela signifie que la collectivité a, non seulement réussi à poursuivre ses investissements sans réaliser de nouveaux emprunts, mais en plus, elle a consolidé son niveau de trésorerie, et dispose, pour 2021, d'une épargne financière pour assurer le financement d'investissements structurants.





1.2. Section de fonctionnement – niveau d'exécution budgétaire

La section de fonctionnement retrace les opérations comptables de gestion courante de la collectivité.

D'un total de 11 825 249,69 € en 2020, les recettes de fonctionnement affichent un taux de réalisation du budget primitif de 118,49 % pour les opérations réelles. C'est 1,83 M€ de plus que ce qui avait été imaginé lors de la construction budgétaire.

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	TAUX DE REALISATION DU BUDGET P.
Atténuations de charges (013)	100 000,00 €	110 000,00 €	158 941,41 €	158,94%
Produits des services du domaine (70)	672 035,61 €	792 035,61 €	827 065,10 €	123,07%
Impôts et taxes (73)	7 063 876,00 €	7 460 376,00 €	7 695 527,14 €	108,94%
Dotations et participations (74)	1 734 032,00 €	1 749 832,00 €	1 850 242,77 €	106,70%
Autres produits de gestion courante (75)	344 000,00 €	344 000,00 €	345 690,36 €	100,49%
Produits financiers (76)	0,00 €	0,00 €	2,13 €	#DIV/0!
Produits exceptionnels (77)	8 000,00 €	8 000,00 €	878 987,37 €	10987,34%
Total recettes réelles de fonctionnement	9 921 943,61 €	10 464 243,61 €	11 756 456,28 €	118,49%
Opérations d'ordre entre section (042)	9 000,00 €	44 000,00 €	68 793,41 €	764,37%
Reprise résultat (002)	729 221,92 €	729 221,92 €	0,00 €	0,00%
Total recettes d'ordres de fonctionnement	738 221,92 €	773 221,92 €	68 793,41 €	9,32%
TOTAL GENERAL	10 660 165,53 €	11 237 465,53 €	11 825 249,69 €	110,93%

Les dépenses de fonctionnement s'établissent quant à elle à 9 876 128,36 €, soit un taux de réalisation budgétaire de 94,62 %, pour les opérations réelles, c'est à dire que 474 716 € de crédits inscrits n'ont pas été dépensés.

DÉPENSES	BUDGET PRIMITIF 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	TAUX DE REALISATION DU BUDGET P.
Charges à caractère général (011)	1 985 965,68 €	2 092 935,68 €	1 838 856,13 €	92,59%
Charges de personnel (012)	4 221 527,05 €	4 212 527,05 €	4 079 958,14 €	96,65%
Atténuation de produits (014)	627 372,00 €	627 572,00 €	627 398,00 €	100,00%
Autres charges de gestion courante (65)	971 963,89 €	711 693,89 €	692 965,51 €	71,30%
Charges financières (66)	350 000,00 €	350 000,00 €	339 034,81 €	96,87%
Charges exceptionnelles (67)	366 610,96 €	642 860,96 €	637 816,28 €	173,90%
Dotations provisions (68)	0,00 €	139 500,00 €	139 420,00 €	#DIV/0!
Dépenses imprévues (022)	306 725,95 €	41 725,95 €	0,00 €	0,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement	8 830 165,53 €	8 818 815,53 €	8 355 448,87 €	94,62%
Dotations aux amortissements (042)	730 000,00 €	730 000,00 €	1 520 679,49 €	208,31%
Virement à la section d'investissement (023)	1 100 000,00 €	1 688 650,00 €	0,00 €	0,00%
Total dépenses d'ordres de fonctionnement	1 830 000,00 €	2 418 650,00 €	1 520 679,49 €	83,10%
TOTAL GENERAL	10 660 165,53 €	11 237 465,53 €	9 876 128,36 €	92,65%

Les écarts importants constatés entre le budget primitif, et l'exécution, reflètent la situation incertaine dans laquelle se trouvait la collectivité lors de l'élaboration du budget, du fait de la covid-19. Aussi, les recettes ont été estimées de manière très prudente, tandis que des marges de manœuvre, pour les dépenses, étaient envisagées notamment au travers le chapitre « dépenses imprévues ».

1.3. Section d'investissement – niveau d'exécution budgétaire

La section d'investissement enregistre les opérations comptables concernant les biens ayant vocation à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 7 445 796,70 €, avec un taux d'exécution par rapport au budget primitif, pour les opérations réelles, de 72,63 %. L'emprunt d'équilibre, inscrit au budget primitif n'a pas été activé, ce qui explique en partie cet écart.

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	TAUX DE REALISATION DU BUDGET P.
Subventions d'investissement (13)	735 928,73 €	667 545,73 €	322 456,94 €	43,82%
Emprunts et dettes assimilées (16)	1 157 400,00 €	85 400,00 €	62 950,02 €	5,44%
Dotations fonds divers et réserves (10)	850 000,00 €	885 000,00 €	1 007 370,80 €	118,51%
Excédent de fonctionnement (1068)	2 956 823,75 €	2 956 823,75 €	2 956 823,75 €	100,00%
Dépôts et cautionnements reçus (165)	8 000,00 €	8 000,00 €	6 350,00 €	79,38%
Immobilisations corporelles (21)	0,00 €	0,00 €	6 473,04 €	
Produits de cessions (024)	298 559,00 €	821 059,00 €		0,00%
Total recettes réelles d'investissement	6 006 711,48 €	5 423 828,48 €	4 362 424,55 €	72,63%
Opérations d'ordre entre sections (040)	730 000,00 €	730 000,00 €	1 520 679,49 €	208,31%
Opérations d'ordre patrimoniales (041)	1 540 020,86 €	1 590 020,86 €	1 562 692,66 €	101,47%
Virement de la section de fonctionnement (021)	1 100 000,00 €	1 688 650,00 €		0,00%
Total recettes d'ordres d'investissement	3 370 020,86 €	4 008 670,86 €	3 083 372,15 €	91,49%
TOTAL GENERAL	9 376 732,34 €	9 432 499,34 €	7 445 796,70 €	79,41%

Les dépenses d'investissement s'établissent en 2020 à 6 058 167,44 €. 60,75 % pour les opérations réelles, on distingue parfaitement l'impact par la crise sanitaire ; l'activité, à la fois du secteur public et du secteur privé, n'ayant pu être réalisée dans des conditions habituelles. En somme, le montant significatif des restes à réaliser (1,91M€), confirme le décalage des réalisations programmées en 2020.

DÉPENSES	BUDGET PRIMITIF 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	TAUX DE REALISATION DU BUDGET P.
Dépenses d'équipement (20,204,21,23)	5 590 320,23 €	5 903 570,23 €	3 262 606,08 €	58,36%
Dotations fonds divers (10)	269 368,18 €	249 368,18 €	249 368,18 €	92,58%
Emprunts et dettes assimilées (16)	1 348 000,00 €	921 500,00 €	914 707,11 €	67,86%
Dépenses imprévues (020)	79 306,58 €	183 323,58 €		0,00%
Total dépenses réelles d'investissement	7 286 994,99 €	7 257 761,99 €	4 426 681,37 €	60,75%
Opérations d'ordre entre sections (040)	9 000,00 €	44 000,00 €	68 793,41 €	764,37%
Opérations d'ordre patrimoniales (041)	1 540 020,86 €	1 590 020,86 €	1 562 692,66 €	101,47%
Reprise résultat (001)	540 716,49 €	540 716,49 €		0,00%
Total dépenses d'ordres d'investissement	2 089 737,35 €	2 174 737,35 €	1 631 486,07 €	78,07%
TOTAL GENERAL	9 376 732,34 €	9 432 499,34 €	6 058 167,44 €	64,61%

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

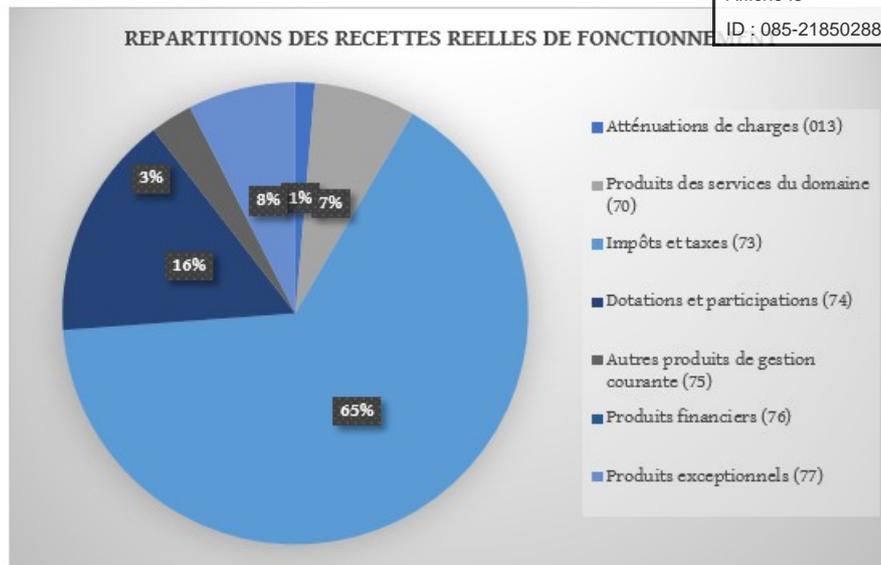
2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, locations de salles, taxe de séjour...), aux impôts et taxes, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2020 s'élèvent à 11 756 456,28€, en baisse de 3,48 % par rapport à 2019. Si l'on observe uniquement les recettes de gestion courante, la baisse s'affiche même à plus de 7 %.

RECETTES	CA 2019	CA 2020	EVOLUTION CA 20 / CA 19
Atténuations de charges (013)	156 258,57 €	158 941,41 €	1,72%
Produits des services du domaine (70)	1 472 601,53 €	827 065,10 €	-43,84%
Impôts et taxes (73)	8 088 149,73 €	7 695 527,14 €	-4,85%
Dotations et participations (74)	1 848 054,81 €	1 850 242,77 €	0,12%
Autres produits de gestion courante (75)	152 012,29 €	345 690,36 €	127,41%
Produits financiers (76)	5,22 €	2,13 €	-59,20%
Produits exceptionnels (77)	463 656,70 €	878 987,37 €	89,58%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.	12 180 738,85 €	11 756 456,28 €	-3,48%

Elles sont majoritairement composées des impôts et taxes, les dotations et participations ne représentant désormais plus que 16 %.



2.1.1. La fiscalité

Recette de fonctionnement majoritaire, la fiscalité perçue par la collectivité ressort à 7,70 M€ en 2020, soit en baisse de 4,85 %, avec malgré tout des disparités.

NATURE	CA 2019	CA 2020	ÉVOLUTION CA 20/CA 19
731 Fiscalité directe	4 768 710 €	4 940 613 €	3,60 %
732 Fiscalité reversée	1 689 761 €	1 550 303 €	-8,25 %
733 à 738 Fiscalité indirecte	1 629 679 €	1 204 611 €	-26,08 %
TOTAL CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	8 088 150 €	7 695 527 €	-4,85 %

La fiscalité directe

Le produit de la fiscalité directe affiche une progression de 3,60%. D'abord, cette hausse fait suite à la revalorisation des bases par l'Etat, calculée selon l'inflation de l'année précédente, soit 1,2 %. Puis, les nouvelles constructions sur le territoire gonflent les bases « physiques » de la collectivité ce qui amène un produit supplémentaire, évalué à 76 500 €.

Rappelons enfin que le budget de l'année 2020 a été construit en conservant des taux de fiscalité identiques à l'année précédente.

La fiscalité reversée

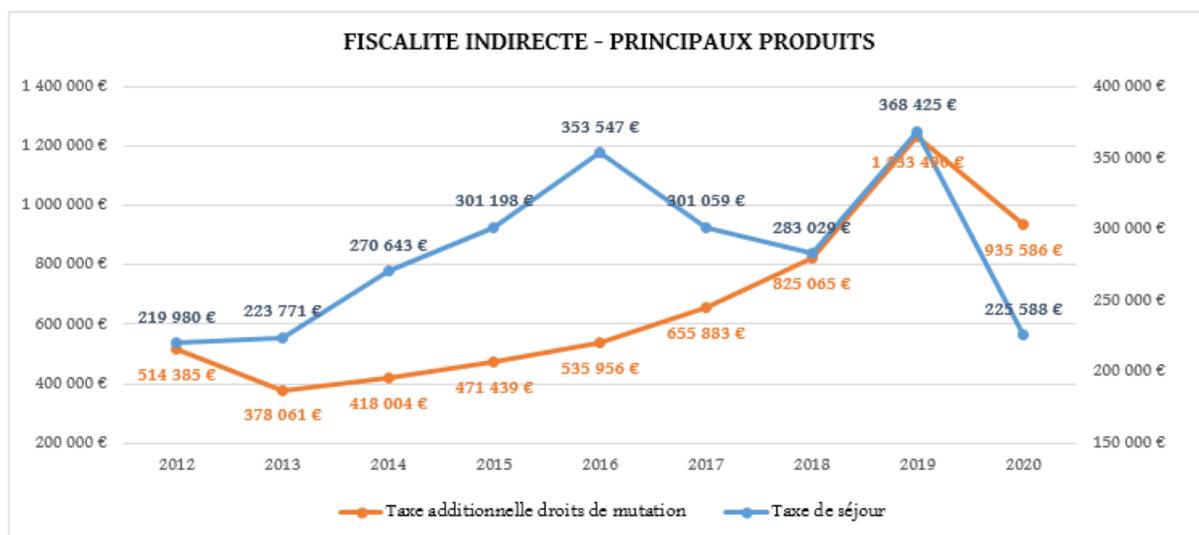
La fiscalité reversée baisse de 8,25%. D'une part, l'attribution de compensation, versée par la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, est diminuée des charges résultant du transfert de la compétence « mise en réseaux des médiathèques », et, d'autre part, le territoire n'est plus éligible au Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC). Toutefois, la collectivité a encaissé pour la première année une part des produits des jeux (recettes de l'hippodrome des Sables situé sur le territoire de Talmont-Saint-Hilaire) pour 29 957 €. A noter que ce produit fait l'objet d'une répartition entre la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, et la commune (50 % chacun).

La fiscalité indirecte

Avec un produit de 1,2M€ en 2020, on observe une baisse de la fiscalité indirecte de 26,08 % par rapport à 2019. Le produit de la taxe de séjour (225 588 €) diminue de 38 % par rapport à l'année 2019. Les restrictions de déplacement durant l'avant saison l'expliquent en grande partie.

La taxe additionnelle aux droits de mutation diminue quant à elle de 24 %. Toutefois, avec un produit perçu de 935 586 €, cela reste un produit en hausse de 13 % par rapport à 2018, l'année 2019 ne pouvant être considérée comme une année de référence, du fait des transactions exceptionnelles intervenues sur le territoire.

Enfin, les droits de place passent de 13 444 € à 6 352 €, étant donné l'annulation de certains marchés au cours du 1^{er} semestre.



2.1.2. Les dotations et participations

Les « dotations - participations » progressent légèrement, pour s'établir désormais à 1,85 M€ (+0,12%).

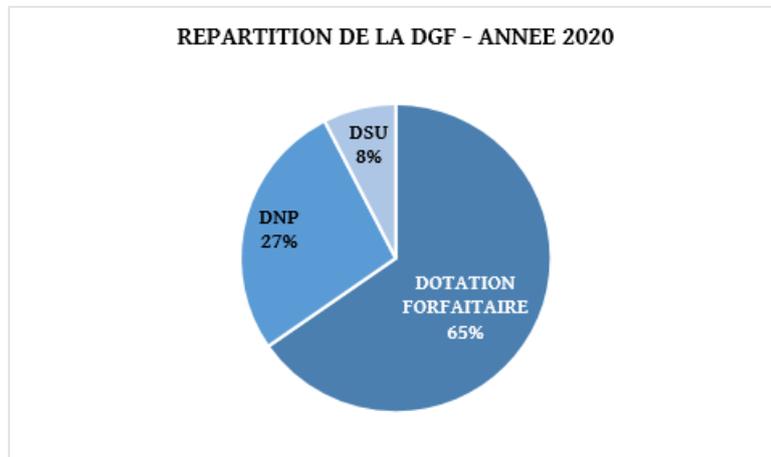
NATURE	CA 2019	CA 2020	ÉVOLUTION CA 20 / CA 19
741 Dotation globale de fonct	1 180 767 €	1 202 564 €	1,85 %
744 FCTVA	26 763 €	25 444 €	-4,93 %
747 Participations	515 252 €	484 037 €	-6,06 %
748 Compensation des exonérations f.	125 273 €	138 198 €	10,32 %
TOTAL CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	1 848 055 €	1 850 243 €	0,12 %

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF augmente de 1,85 %, principalement sous l'effet de la dotations nationale de péréquation, qui progressent de 7,39 % et s'affiche désormais à 325 892 €.

La dotation forfaitaire (785 620 €) augmente très légèrement, mais exclusivement du fait de la hausse de la population sur le territoire. La valeur du point étant gelée, il n'y a pas de prise en compte de l'inflation dans le calcul du versement des attributions, ce qui, sur le long terme, pourrait poser des difficultés pour la plupart des collectivités. Les dotations de l'État étant

historiquement liées à des transferts de compétence, elles disposeront d'un niveau de ressource inégal par rapport aux compétences qu'elles doivent continuer à assumer. Enfin, la dotation de solidarité urbaine (DSU), continue de se réduire passant 106 228 € à 91 052 €. Son extinction, pour la ville de Talmont-Saint-Hilaire, est prévue en 2022.



Les participations

Affichées à 484 037 €, les participations connaissent une baisse assez significative (-6,06%). Essentiellement composées des participations de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), versées au titre des politiques publiques menées autour de la petite enfance, de l'enfance, et de la jeunesse, elles chutent en partie compte tenu du confinement ayant eu lieu sur la période de mars et avril, qui s'est traduit par la fermeture des structures dédiées aux politiques publiques citées plus haut. Ceci étant, la CAF a mis en place des « amortisseurs » en versant, malgré tout, des forfaits journaliers, par place théoriquement ouvertes, pour les structures de la petite enfance, et a garanti des ressources quasiment équivalentes aux années précédentes pour les structures de l'enfance.

Enfin, la commune a perçu une subvention d'un montant de 12 340 € en remboursement de l'achat des masques de protection. Ce montant reste toutefois bien inférieur à la charge supportée par la collectivité, le montant de la subvention étant plafonnée, et les dépenses engagées avant la mi-avril n'ayant pas été prises en compte. Au total, le reste à charge pour la collectivité ressort à 35 369 €.

Compensation des exonérations fiscales

Attribuées par l'État, les compensations d'exonérations fiscales permettent de compenser la collectivité qui subit des pertes de ressources fiscales du fait de décisions prises par le législateur. Ceci étant, elles sont, pour la plupart, soumises à des variables d'ajustement, à la baisse, ce qui se traduit par des montants sous-compensés pour la commune. On note toutefois une progression du produit perçu en 2020, qui s'établit désormais à 138 198 €, sous l'effet notamment d'une hausse des bases exonérées relatives aux personnes dites de « conditions modestes » (+11%) donnant lieu de ce fait à une compensation de l'État plus importante au titre des exonérations de la taxe d'habitation.

2.1.3. Les produits des services et du domaine

Le chapitre 70 – « produits des services et du domaine » voit ses recettes chuter de 43,84 %. Les recettes liées aux services rendus par la collectivité ont été fortement impactées par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

NATURE	CA 2019	CA 2020	ÉVOLUTION CA 20/ CA 19
702/ 703 Redevances et recettes du domaine	65 642 €	61 104 €	-6,91 %
706 Prestations de services	1 251 764 €	642 944 €	-48,64 %
7078 Autres marchandises	108 443 €	68 177 €	-37,13 %
708 Autres produits	46 753 €	54 840 €	17,30 %
TOTAL CHAPITRE 70 - Produit des services	1 472 602 €	827 065 €	-43,84 %

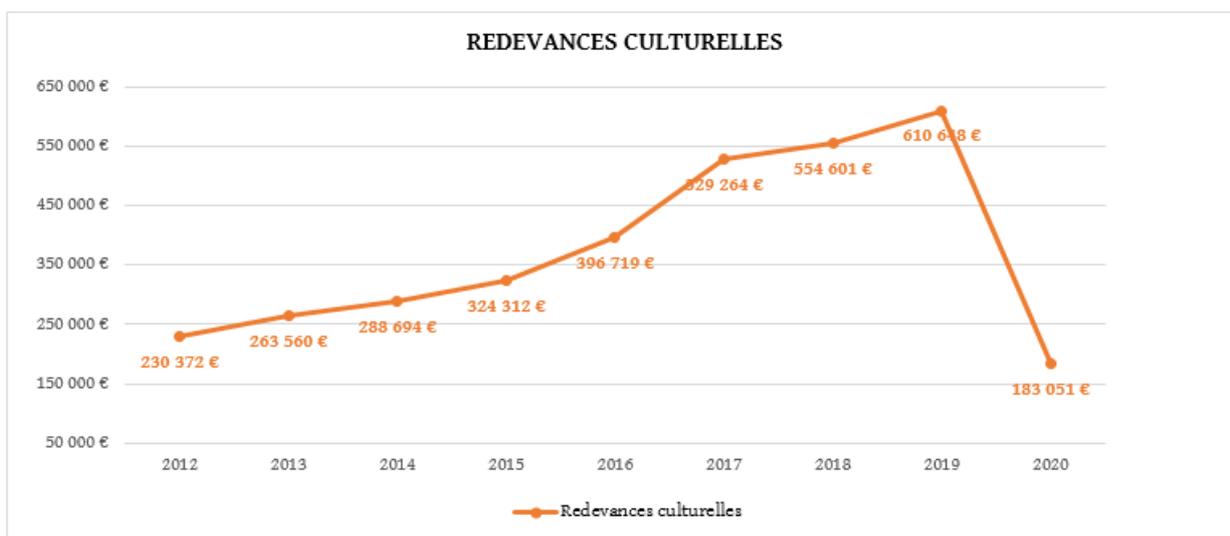
Les redevances et recettes du domaine

En baisse de 6,91 % elles diminuent du fait de la décision d'exonérer les commerçants Talmondais des redevances d'occupation du domaine public, au vue de la situation économique dégradée. A l'inverse, on note une hausse assez importante des concessions et redevances funéraires, passant de 12 481 € à 18 238 €.

Les prestations de services

Les prestations de service connaissent une forte baisse en 2020 (-48,64%).

En premier lieu, les redevances culturelles sont passées de 607 802 € à 189 984 €. L'annulation des spectacles saisonniers et des visites scolaires et la fermeture temporaire du Château durant le confinement, expliquent cette différence. Ceci étant, il faut souligner la bonne résistance, puisque, l'activité d'Escape-Game a malgré tout générée 23 354 € de recettes (-25,8 %), et les entrées pour les visites du Château, 148 317 €.



En second lieu, les redevances issues des services de la petite enfance et des services extra-scolaires ont elles aussi été impactées par le confinement. Les redevances de la restauration scolaire diminuent de 27,30 %, tandis que celles liées à l'accueil périscolaire et extra-scolaire sont passées de 165 178 € à 121 952 € (-26%). Enfin, les redevances perçues au titre de l'accueil de la petite enfance diminuent de 19,5 %, pour s'établissent à 59 713 €.

Les autres marchandises

Les autres marchandises constituées exclusivement par les ventes de la Boutique du Château, diminuent de 37,13 %. La fermeture en avant saison, et l'annulation des animations estivales sur le site du Château en sont les causes.

Les autres produits

Les autres produits, qui sont essentiellement composés des remboursements de mise à disposition du personnel de la collectivité augmentent de 17,30 %. Cela s'explique par la mise à disposition, à 80 %, d'un agent de la médiathèque, alors qu'en 2019, cette mise à disposition a eu lieu uniquement sur un semestre.

2.1.4. Les autres produits

Les autres produits de gestion courante

Avec 345 690 €, les autres produits de gestion courante sont en forte augmentation par rapport à 2019. Toutefois, cette hausse s'explique par l'intégration de l'excédent du budget annexe « lotissement la Liberté » pour 222 099 €. Les revenus des immeubles sont quant à eux en baisse (-18,47%). A titre indicatif, les revenus des salles municipales sont passés de 27 683 € à 8 732 €.

Les produits exceptionnels

D'un montant de 878 987 €, les produits exceptionnelles augmentent de 89,58 % par rapport à 2019. Pour l'essentiel, il s'agit de cessions, l'année 2020 ayant été marquée par la vente du Golf pour 500 000 €, et la cession des terrains sur le secteur du Court Manteau, pour 176 922 €.

Enfin, les remboursements de sinistres, enregistrés sur ce chapitre, font ressortir un produit de 25 559,56 €.

Les atténuations de charges

Les atténuations de charges sont globalement stables par rapport à 2019, avec un produit de 158 941 € (+1,72%). Elles concernent, d'une part, les remboursements au titre des arrêts maladie des agents de la collectivité (134 716 €), et, d'autre part, les variations de stocks de la boutique du Château (22 381 €).

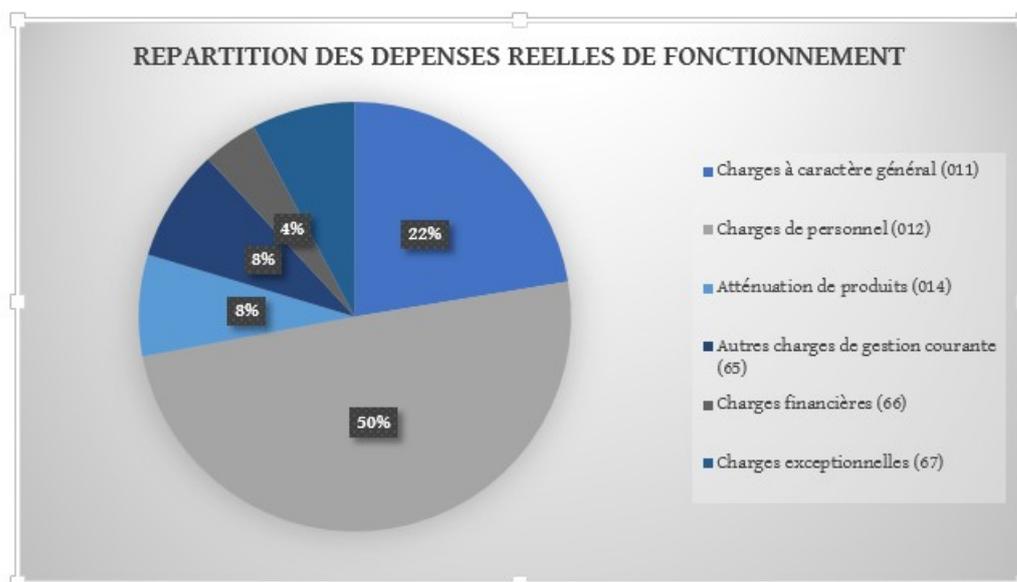
2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont constituées par les dépenses liées à l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, l'entretien de la voirie communale, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer, ainsi que les charges salariales.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 représentent 8 355 448,87 €, soit une hausse de 0,70 % par rapport à 2019. Soulignons néanmoins que les charges de gestion courante diminuent de 8,05 %. Le détail s'établit comme suit :

DÉPENSES	CA 2019	CA 2020	ÉVOLUTION CA 20 / CA 19
Charges à caractère général (011)	2 227 541,97 €	1 838 856,13 €	-17,45%
Charges de personnel (012)	4 296 386,96 €	4 079 958,14 €	-5,04%
Atténuation de produits (014)	627 372,00 €	627 398,00 €	0,00%
Autres charges de gestion courante (65)	721 937,75 €	692 965,51 €	-4,01%
Charges financières (66)	369 566,87 €	339 034,81 €	-8,26%
Charges exceptionnelles (67)	821,57 €	637 816,28 €	77533,83%
Dotations aux provisions (68)	54 000,00 €	139 420,00 €	158,19%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT.	8 297 627,12 €	8 355 448,87 €	0,70%

Les charges de personnel constituent la moitié des dépenses de fonctionnement, la moyenne des communes de la même strate étant à 51 %.



2.2.1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général connaissent une baisse inédite (-17,45%), pour s'établir à 1 838 856 €.

NATURE	CA 2019	CA 2020	ÉVOLUTION BP 21 / BP 20
602 / 603 Achats stockés et variation de stocks	77 893 €	74 578 €	-4,26 %
606 Achats non stockés de matières et fournitures	770 446 €	719 451 €	-6,62 %
611 Contrats et prestations de serv.	166 595 €	0 €	-100,00 %
613 / 614 Locations / Charges locatives	68 491 €	76 634 €	11,89 %
615 Entretien et réparations	521 739 €	556 765 €	6,71 %
616 Prime d'assurances	36 261 €	30 237 €	-16,61 %
618 Divers services extérieurs	45 242 €	33 208 €	-26,60 %
622 Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	16 889 €	9 518 €	-43,64 %
623 Publicité, publications, relations publiques	134 108 €	71 281 €	-46,85 %
624 / 625 Transports / déplacements - missions	85 533 €	55 899 €	-34,65 %
626 Frais postaux et de télécommunications	59 068 €	57 289 €	-3,01 %
627 / 628 Services bancaires / Autres divers services	189 374 €	92 993 €	-50,89 %
63 Impôts, taxes, et versements assimilés	55 903 €	61 003 €	9,12 %
TOTAL CHAPITRE 011 - ACHATS GENERAUX	2 227 542 €	1 838 856 €	-17,45 %

Achats de fournitures

La diminution des achats de fournitures (-6,62%), tient compte d'une baisse importante des achats en denrées alimentaires pour le restaurant scolaire (- 55 436 €), celui-ci ayant été fermé durant le 1^{er} confinement. Dans une moindre mesure, les fournitures en eau et en énergie ont diminué respectivement de 13,25 % et de 2,25 %, soit 12 664 € d'économie, qui peut là aussi s'expliquer par la fermeture des équipements publics, une bonne partie de l'année 2020. Dans le même esprit, les fournitures de petit équipement pour les bâtiments ont baissé de 50,4 % soit 21 694 € d'économies. En revanche, l'achat de matériel de protection (gel, masques, vitres de séparation..), pour la population ainsi que pour le personnel municipal ont généré une dépense supplémentaire de 76 150 €.

Contrats de prestations

S'agissant des contrats et des prestations, les animations estivales, et en particulier celles organisées au sein du Château ont toutes été annulées, soit une économie de 166 595 €.

Locations – charges locatives

La progression des dépenses de 11,89 % est en fait une hausse technique, suite à un changement d'imputation des charges de copropriété, imputé jusqu'en 2019 sur le chapitre 65 – autres charges de gestion.

Entretien et réparations

Avec 556 765 €, c'est l'un des postes les plus importants du chapitre 011 – charge à caractère général. On constate une progression de 6,71 %, qui peut être attribuée à la volonté d'améliorer l'entretien de certains espaces-verts de la commune, ainsi qu'au désherbage du cimetière, qui nécessite des moyens supplémentaires du fait de l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires.

Publicité, publication, relations publiques

En baisse de plus de 40 %, la restriction des regroupements de personnes durant l'année 2020 c'est par exemple traduite par l'annulation des cérémonies habituelles, générant 20 331 € d'économie sur le poste « fêtes et cérémonies ». Les animations, nettement moins nombreuses, ont elles aussi fait réduire les frais de publications (dépliants, affiches), de plus de 12 800 €, ainsi que les frais d'auteurs (-26 934 €).

Services bancaires et autres divers services

L'annulation des manifestations habituelles, telle que la fête médiévale, le marché de Noël, et les concerts d'été, ont réduit considérablement les coûts de prestations de service, pour plus de 93 000 €.

2.2.2. Les charges de personnel

Les charges de personnel diminuent de 5,04 %. Elles représentent un peu de plus de 50% des dépenses réelles, soit légèrement en dessous de la moyenne de la strate des communes touristiques (51%). Au 31/12/2020, la collectivité compte 113 postes pourvus par des agents titulaires (101,70 équivalent temps plein) et 5 postes pourvus par des agents contractuels (4,5 équivalent temps plein)

NATURE		CA 2019	CA 2020	ÉVOLUTION BP 21 / BP 20
621	Personnel ext. Au services	43 352 €	33 217 €	-23,38 %
6411	Personnel titulaire	2 214 551 €	2 149 160 €	-2,95 %
6413	Personnel non titulaire	301 639 €	223 850 €	-25,79 %
6416	Emplois d'insertion	13 032 €	0 €	
6455	Assurances du personnel	128 522 €	123 319 €	-4,05 %
	Charges patronales	1 595 293 €	1 550 412 €	-2,81 %
TOTAL CHAPITRE 012		4 296 389 €	4 079 958 €	-5,04 %

Cette baisse, significative, s'explique par deux raisons essentielles. D'abord, le transfert de la compétence « mise en réseaux des médiathèques », intervenu en cours d'année 2019, se traduit automatiquement par une diminution des charges de personnel évaluée à 104 055 €. En neutralisant ce transfert, les charges de personnel baisse de 2,68 %. Puis, la crise sanitaire ayant entraîné l'annulation de la plupart des festivités sur la commune, le recrutement du personnel saisonniers a été très limité. C'est en sens que l'on constate une diminution de plus de 25 % de

l'enveloppe réservée à la rémunération du personnel non titulaire. Pour les charges du personnel relatives à l'activité du Château de Talmond 2020 par rapport à 2019.

De manière générale, la collectivité s'attache à maîtriser dans l'ensemble les dépenses de personnel. C'est ainsi que la masse salariale propre aux personnels titulaires est en baisse de 4 827 €, après neutralisation des transferts de compétence. Ceci étant, l'accroissement de la collectivité, et la nécessité de rendre un service de qualité aux talmonçais, va nécessiter l'adaptation des besoins humains, en phase avec la volonté municipale de transformer Talmond-Saint-Hilaire en « petite ville ». C'est dans cet esprit qu'un audit sera lancé en 2021, visant à adapter l'organisation des moyens humains de la collectivité, et ainsi poursuivre sa transformation, tout en préservant l'objectif de maîtrise globale des dépenses de fonctionnement.

2.2.3. Les charges diverses de gestion

Les charges diverses de gestion diminuent de 4,01 % en 2020.

NATURE	CA 2019	CA 2020	ÉVOLUTION BP 21 / BP
651 Redevance pour concessions - licences - droits	3 419 €	2 929 €	-14,33 %
653 Indemnités, frais de missions et formations	135 022 €	137 528 €	1,86 %
654 Pertes sur créances irrécouvrables	562 €	0 €	
655 Participations obligatoires	397 581 €	377 021 €	-5,17 %
657 Subventions de fonctionnement	149 239 €	169 160 €	13,35 %
658 Charges diverses	36 115 €	6 327 €	-82,48 %
TOTAL CHAPITRE 65	721 938 €	692 965 €	-4,01 %

Concernant les participations obligatoires, qui diminuent de 5,17 %, la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours augmente de 6 259 € (+4,67%), tandis que la participation versée aux écoles privées, augmente de 12 561 € (+5,5%). Pour cette dernière, la hausse provient à la fois de la progression du coût de l'élève, mais aussi de l'augmentation des effectifs. En revanche, les contributions qui concernent les travaux de maintenance de l'éclairage public, initialement inscrites sur ce chapitre, ont été, à partir de 2020, enregistrées sur le chapitre 011, d'où une diminution d'ordre technique de près de 39 876 €, expliquant ainsi la baisse des participations obligatoires.

Les subventions de fonctionnement progressent significativement (+13,35%), principalement sous l'effet du doublement de la subvention du CCAS, passée de 35 000 € à 70 000 €.

Enfin, les charges diverses, constituées pour l'essentiel des charges de copropriété liés aux appartements de la Croisée, baissent pour des raisons techniques (inscription comptable faite au chapitre 011 - charges à caractère général à partir de 2020).

2.2.4. Les autres charges

Les atténuations de produits

Les atténuations de produits, composées pour l'essentiel du Fonds National de Garantie individuelle des ressources, qui, historiquement, correspond au reversement du surplus financier généré par la réforme de la taxe professionnelle, restent stables par rapport à l'année précédente.

Les charges financières

Les charges financières ont représenté une dépense de 339 034 € en 2020, soit - 8,26 % par rapport à 2019. La collectivité n'ayant pas réalisé de nouveaux emprunts ces deux dernières années, le coût de la dette continue de diminuer. Désormais, les charges financières ne représentent plus que 4 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre plus de 6 % en 2015.

Le taux moyen s'affiche à 2,92 %, et 65 % de l'encours de dette est indexé sur un taux fixe.

Les charges exceptionnelles

Inférieures à 1 000 € en 2019, elles passent à 637 816 € en 2020. Il y a tout d'abord le reversement de l'excédent du budget assainissement, pour 50 %, à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral (364 611 €). Puis, le versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe « secteur Court Manteau » pour 222 000 €, qui correspond en réalité à l'excédent du budget lotissement « la Liberté » injecté en 2020 dans le budget principal. Enfin, l'opération de soutien aux commerçants Talmondais, caractérisée par la distribution de chèques-cadeaux a monopolisé un budget de 46 250 € en 2020 et un montant équivalent en 2021.

Dotations aux provisions

Au cours de l'année 2020, une provision d'un montant de 139 420 € a été nécessaire suite au dépôt d'une requête devant le tribunal administratif au sujet d'un litige portant sur le montant d'une participation d'urbanisme. Dans l'attente du jugement, la comptabilité publique impose la constitution d'une telle provision, pour se prévaloir d'un éventuel risque financier à venir.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes d'investissement assurent le financement du plan pluriannuel d'investissements de la collectivité. Elles s'établissent à 4 362 424,53 € en 2020, soit en légère baisse (-2,80%).

RECETTES	CA 2019	CA 2020	CA 20 / CA 19
Subventions d'investissement (13)	880 695,93 €	322 456,94 €	-63,39%
Emprunts et dettes assimilées (16)	102 880,00 €	62 950,00 €	-38,81%
Dotations fonds divers et réserves (10)	724 409,85 €	1 007 370,80 €	39,06%
Excédent de fonctionnement (1068)	2 317 581,14 €	2 956 823,75 €	27,58%
Dépôts et cautionnements reçus (165)	8 400,00 €	6 350,00 €	-24,40%
Immobilisations incorporelles (20)	3 900,00 €	0,00 €	-100,00%
Immobilisations corporelles (21)	0,00 €	6 473,04 €	#DIV/0!
Autres immobilisations financières (27)	450 000,00 €	0,00 €	-100,00%
Total recettes réelles d'investissement	4 487 866,92 €	4 362 424,53 €	-2,80%

3.1.1. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, d'un montant de 322 456,94 € s'inscrivent en baisse par rapport à 2019. Toutefois il faut souligner que 223 480,03 € sont inscrits en restes à réaliser.

Parmi les principales subventions reçues en 2020, on peut citer les suivantes :

- Subventions travaux « d'urgence » Château : 88 367,66 € (DRAC, Conseil Départemental, Conseil Régional),
- Subvention terrain de football synthétique : 65 000 € (45 000 € Conseil Départemental et 20 000 € Fédération Française de Football),
- Subvention aménagement des espaces publics du port de la Guittière : 28 675,65 € (Conseil Régional),
- Subvention Pôle solidarité : 48 578,63 € (Conseil Régional et Etat),
- Subvention pistes cyclables avenue de l'Océan : 21 352 € (Conseil Départemental),
- Amendes de police : 36 536 €.

3.1.2. Dotations, fonds divers, et réserves

Les dotations, fonds divers et réserves se composent :

- De La taxe d'aménagement 385 746 €
- Du FCTVA : 556 623,46 €
- D'un don : 65 000 €

Par rapport à 2019, on note une progression significative de la taxe d'aménagement (+5,8%), sous l'effet des nouvelles constructions. Le FCTVA est lui aussi en forte hausse (+54,55%). Celui-ci étant déterminé par les investissements de l'année précédente, il reflète l'effort conséquent réalisé par la collectivité pour développer, de manière générale, les infrastructures de la commune.

3.1.3. L'excédent de fonctionnement

D'un montant de 2 956 823,75 €, il s'agit de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, de l'année précédente. Il démontre la bonne santé des finances de la commune, puisque, à lui seul, il couvre près de 50 % des dépenses de la section d'investissement.

3.1.4. L'emprunt

La collectivité n'a sollicité aucun emprunt pour équilibrer son budget au cours de l'année 2020, et ce, pour la 4ème année consécutive. Toutefois, dans le cadre du financement de certains projets, des contrats de prêts « subventionnés » permettant de bénéficier d'un taux proche de zéro, sont proposés à la collectivité. C'est dans cet esprit que la ville a souscrit deux prêts pour un montant total de 62 950 €. Il faut aussi préciser que l'octroi de ces prêts conditionnait l'attribution de subventions directes.

3.2. Les dépenses réelles d'investissement

Avec 4,27 M€ de dépenses réelles d'investissement, on constate une baisse de 17,28 % par rapport à 2019.

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	ÉVOLUTION CA 20 / CA 19
Dépenses d'équipement (20,204,21,23)	4 296 846,02 €	3 262 606,08 €	-24,07%
Dotations fonds divers (10)	25 814,16 €	249 368,18 €	866,01%
Emprunts et dettes assimilées (16)	1 028 677,01 €	914 707,11 €	-11,08%
Total dépenses réelles d'investissement	5 351 337,19 €	4 426 681,37 €	-17,28%

3.2.1. Les opérations d'équipements

Les dépenses d'équipement passent de 4 296 846,02 € à 3 262 606,08 € (-24,07%). Le confinement du premier semestre, puis les reprises progressives, dans les secteurs privé et public, ont contraint la collectivité à décaler la réalisation de certains investissements. Ceci étant, avec un montant de 1 911 912 € de crédits inscrits en restes à réaliser, les projets programmés sur 2020, seront poursuivis durant l'année 2021.

Les grands réalisations 2020 (1,32 M€)

L'année 2020 a été marquée par le réaménagement des espaces publics du Port de la Guittière. Site incontournable de la commune, l'aménagement a permis de valoriser le port de la Guittière, dont la renommée tient de ses cabanes ostréicoles. Les aménagements de voirie contribuent également à faciliter l'accès au site, avec plus de sécurité, pour tous. Sur l'année 2020 le montant investi représente 577 478 €.

Dans le même esprit, l'aménagement de la rue de l'Océan, réalisé pour un montant de 359 223 €, apportera une meilleure sécurité pour l'ensemble des utilisateurs de cette voie, très fréquentée au quotidien.

La réhabilitation de l'ancienne gendarmerie en pôle santé – solidarité a permis de regrouper au sein d'un même site, différents acteurs incontournables du tissu social de la commune. Ainsi, l'utilisation d'espaces partagés renforce les synergies et contribue à faciliter le soutien aux Talmondaïses, pour lesquels un accompagnement dans le domaine social est nécessaire. L'investissement supporté par la commune en 2020 s'élève à 220 543 €.

La création d'un city stade sur le site des Ribandeaux, mis en service en cours d'année, a immédiatement rencontré un énorme succès. Lieu de rencontre pour la jeunesse Talmondaïse, il

permet de partager des moments détentes et de loisirs au travers un cadre sécurisé. L'investissement consenti par la commune s'élève à 9,94 M€.

Les investissements récurrents (1,94M€)

Espaces publics : 946 991 €

Les principales opérations sont les suivantes :

- Programme de voirie : 610 228 €,
- Réfection et effacement de réseaux, et divers travaux sur la voirie: 234 098 €,
- Aménagements d'espaces-verts - environnement : 65 133 €,
- Extension de réseaux : 18 741 €.

Équipements scolaire, enfance, jeunesse : 138 960 €

- Mobilier pour la restauration scolaire : 24 730 €,
- Mobilier / aménagement multi-accueil : 3 515 €,
- Programme « école numérique » : 3 610 €,
- Petit travaux d'amélioration dans les écoles : 7 847 €,
- Réfection de la toiture du Centre les Oyats : 94 775 €,
- Matériel espace Activ-jeunes : 927 €.

Équipements sportifs et de loisirs : 118 302 €

- Installation d'un rideau pour le complexe tennistique : 1536 €,
- Réalisation d'une aire de tir à l'arc : 47 247 €,
- Achats d'un micro-tracteur : 12 980 €,
- Installation d'un chauffage salle Saint Joseph : 5 979 €,
- Chaises pour la salle des Ribandeaux : 9 804 €,
- Remplacement des luminaires salle des fêtes Ribandeaux : 10 358 €,
- Réfection des peintures de la salle des Halles : 4 572 €,
- Travaux de protection de la dune du Veillon : 3 510 €,
- Travaux sur l'esplanade du Veillon : 12 218 €.

Équipements culturels et historiques : 293 424 €

- Travaux de sauvegarde du château : 176 619 €,
- Aménagement piste équestre du château et matériel divers : 98 657 €,
- Remplacement du cadran de l'église de Talmont : 4 404 €,
- Acquisition d'un nouveau vidéoprojecteur pour le cinéma le Manoir: 11 051 €.

Équipements administratifs et divers : 441 803 €

- Acquisition d'une chargeuse pelleteuse 92 400 €,
- Acquisition de trois véhicules : 34 121 €,
- Matériel divers pour les services techniques : 30 810 €.

- Travaux de ravalement appartements la Croisée : 57 951 €,
- Changement des chauffages appartements la Croisée : 6 066 €,
- Matériel informatique et logiciels : 120 852 €,
- Radio numérique police municipale : 14 568 €,
- Cinémomètre : 4 680 €,
- Licence hôtel des Parcs : 20 000 €,
- Mobilier : 10 461 €.

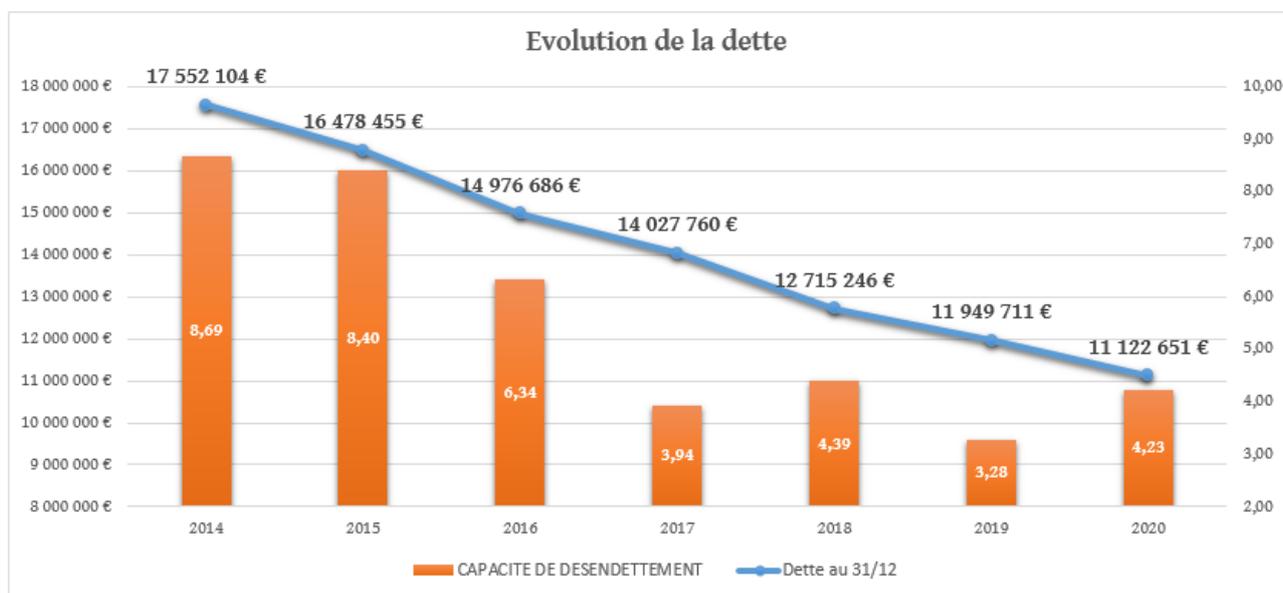
3.2.2. Les autres dépenses d'investissement

Les dotations et fonds divers

Elles passent de 269 368 € à 5 000 €. Le budget 2020 intégrait une partie du reversement de l'excédent du budget assainissement, à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral. Pour 2021, est prévue un reversement de FCTVA.

Le remboursement du capital de la dette

En 2020, la commune s'est désendettée de 909 007 €, ce qui porte l'encours de dette à 11 122 651 €. Aussi, la dette s'est réduite de 36 % depuis 2014. La capacité de désendettement s'établit en 2020 à 4,23 années, et ce, dans un contexte pourtant difficile pour les collectivités locales. Pour rappel, le seuil d'alerte est de 8-10 et le seuil critique maximal s'établit plutôt à 10-12. La dette représente désormais 94 % des recettes réelles de fonctionnement contre 162 % en 2014.

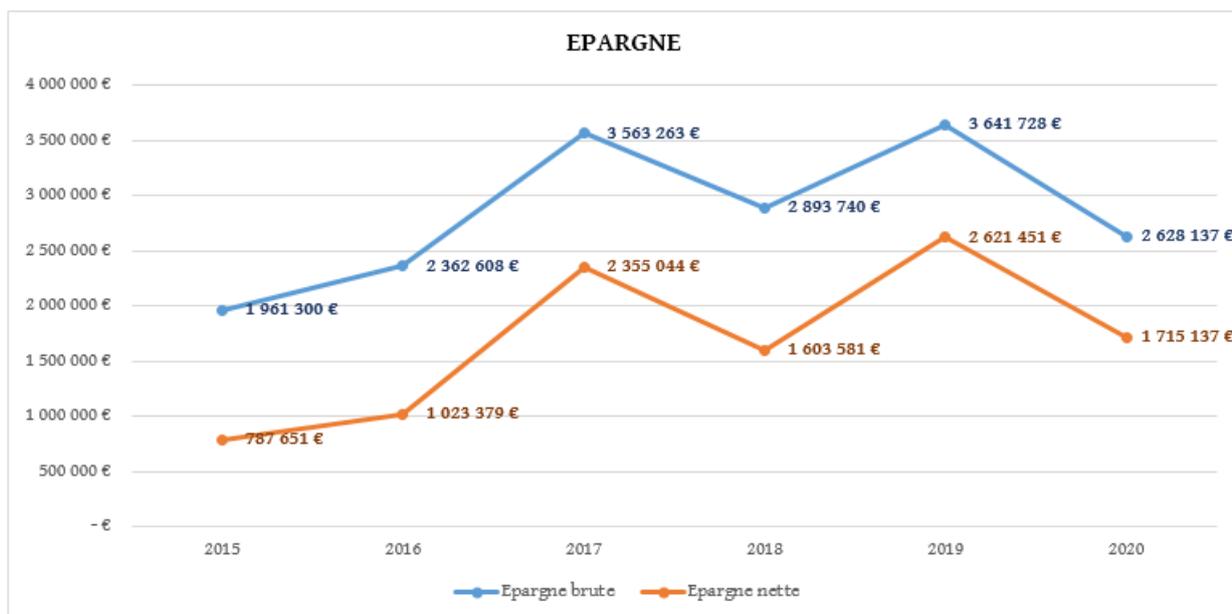


4. L'ÉPARGNE

L'épargne brute, qui correspond à la différence entre les recettes de gestion, et les dépenses de gestion, diminuée du remboursement des intérêts de la dette, s'établit en 2020 à 2 628 137 €. Cela représente près de 24 % des recettes réelles de fonctionnement, soit une véritable performance, étant donné le contexte de l'année 2020. L'épargne brute est certes en baisse par rapport à 2019 (-27%), qui au passage ressort comme une année dite « exceptionnelle » au niveau des recettes

fiscales, mais elle se situe à un niveau proche des années antérieures impacté le budget de la collectivité, tant en dépenses, qu'en recettes.

L'épargne nette (épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette) s'affiche quant à elle à 1 715 137 €, là aussi en baisse par rapport à 2020. Cependant, ce montant est largement supérieur aux objectifs fixés par la collectivité, puisque, pour assurer un tiers des dépenses d'investissement, par l'autofinancement, il faut dégager au moins 1 300 000 €. Aussi, sur 2020, le taux d'épargne nette ressort à 15,62 %.



5. LES RATIOS OBLIGATOIRES

Numéro	Ratios	Valeur Talmont	Moyenne de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	774 €	930 €
2	Produits des impositions directes / population	459 €	557 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 092 €	1 154 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	294 €	386 €
5	Encours de dette / population	1 034 €	989 €
6	DGF / population	112 €	149 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	48,83%	51,10%
9	Dépenses de réelles de fonct. et remb. de la dette / recettes réelles de fonct.	78,92%	89,50%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	38,42%	33,50%
11	Encours de dette / recettes réelles de fonct.	94,61%	85,70%

*Ensemble des communes touristiques

6. LES BUDGET ANNEXES

6.1. Le budget annexe « lotissements secteur Court Manteau »

Afin de lancer l'opération d'aménagement du secteur Court Manteau, comprenant un potentiel de 120 nouveaux logements, la commune a ouvert un budget annexe en 2020.

Durant cette année, un premier transfert des terrains, supportés par le budget principal de la commune, a été réalisé pour un montant de 176 922 €. A cela, s'est ajoutées les premières dépenses relatives aux études d'aménagement, pour 4 720 €. Ces dépenses ont été financés par une subvention du budget principal à hauteur de 222 000 €, qui correspond, en fait, à l'excédent du budget lotissement « la Liberté », dont l'opération s'est clôturée en 2020. Le résultat global au 31 décembre 2020 ressort à 40 358 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	TAUX DE REALISATION DU BP
Autres produits de gestion courante (75)	222 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Produits exceptionnels (77)	0,00 €	222 000,00 €	222 000,00 €	#DIV/0!
Total recettes réelles de fonctionnement	222 000,00 €	222 000,00 €	222 000,00 €	100,00%
Opérations d'ordre entre section (042)	222 000,00 €	222 000,00 €	181 642,00 €	81,82%
Opération d'ordre à l'intérieur de la section (043)	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00%
Total recettes d'ordres de fonctionnement	222 500,00 €	222 500,00 €	181 642,00 €	81,64%
TOTAL GENERAL	444 500,00 €	444 500,00 €	403 642,00 €	90,81%

DÉPENSES	BUDGET PRIMITIF 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	TAUX DE REALISATION DU BP
Charges à caractère général (011)	221 500,00 €	221 500,00 €	181 642,00 €	82,01%
Autres charges de gestion courante (65)	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement	222 000,00 €	222 000,00 €	181 642,00 €	81,82%
Virement à la section d'investissement (023)	222 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
Dotations aux amortissements (042)	0,00 €	222 000,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Opération d'ordre à l'intérieur de la section (043)	500,00 €	500,00 €	0,00 €	
Total dépenses d'ordres de fonctionnement	222 500,00 €	222 500,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL GENERAL	444 500,00 €	444 500,00 €	181 642,00 €	40,86%

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	TAUX DE REALISATION DU BP
Virement de la section de fonctionnement (021)	222 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Opérations d'ordre entre section (040)	0,00 €	222 000,00 €	0,00 €	
Total recettes d'ordres d'investissement	222 000,00 €	222 000,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL GENERAL	222 000,00 €	222 000,00 €	0,00 €	0,00%

DÉPENSES	BUDGET PRIMITIF 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	TAUX DE REALISATION DU BP
Opérations d'ordre entre section (040)	222 000,00 €	222 000,00 €	181 642,00 €	81,82%
Total dépenses d'ordres d'investissement	222 000,00 €	222 000,00 €	181 642,00 €	81,82%
TOTAL GENERAL	222 000,00 €	222 000,00 €	181 642,00 €	81,82%

6.2. Le budget annexe « lotissements la Liberté »

Destinée à accueillir des jeunes ménages, cette opération de lotissement arrive à son terme. Les derniers terrains ont été vendus au cours de l'année 2019. Sur 2020, la dernière facture concernant l'aménagement des espaces verts a été réglée, et le solde de la subvention obtenue au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été versée. Au final, un excédent de 222 099 € a été dégagé sur cette opération, et qui, comme cela est exposé plus haut, va permettre de participer au financement de l'opération d'aménagement du secteur du Court Manteau.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	TAUX DE REALISATION DU BP
Dotations et participations (74)	36 134,38 €	36 134,38 €	36 134,38 €	100,00%
Total recettes réelles de fonctionnement	36 134,38 €	36 134,38 €	36 134,38 €	100,00%
Excédent de fonctionnement reporté (002)	188 582,98 €	188 582,98 €	0,00 €	0,00%
Total recettes d'ordres de fonctionnement	188 582,98 €	188 582,98 €	0,00 €	0,00%
TOTAL GENERAL	224 717,36 €	224 717,36 €	36 134,38 €	16,08%

DÉPENSES	BUDGET PRIMITIF 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	TAUX DE REALISATION DU BP
Charges à caractère général (011)	2 618,02 €	2 618,02 €	2 618,02 €	100,00%
Autres charges de gestion courante (65)	222 099,34 €	222 099,34 €	222 099,34 €	100,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement	224 717,36 €	224 717,36 €	224 717,36 €	100,00%
TOTAL GENERAL	224 717,36 €	224 717,36 €	224 717,36 €	100,00%

Code Général des Collectivités Territoriales – extrait de l'article L.2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont assortis en annexe :

1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;

2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;

3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;

4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ;

b) a garanti un emprunt ;

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° Abrogé ;

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des marchés de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des marchés de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes mentionnées à l'alinéa précédent et ayant institué la taxe de balayage peuvent retracer dans un même état, en lieu et place de l'état de répartition prévu au même alinéa, d'une part, les produits perçus mentionnés audit alinéa majoré des produits de la taxe de balayage, et, d'autre part, les dépenses directes et indirectes relatives à l'exercice du service public de collecte et traitement des déchets, ainsi que celles occasionnées par le balayage de la superficie des voies livrées à la circulation publique.

Pour l'application des deux alinéas précédents, les produits retracés ne comprennent pas les impositions supplémentaires établies au titre de l'exercice ou des exercices précédents.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1520,1609 quater, 1609 quinquies C et 1379-0 bis du code général des impôts et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.